

## **ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018**

### **CONDITIONS D'ADMISSION**

### **EN MASTER MENTION INFORMATIQUE**

#### **Accès en 1<sup>ère</sup> année de Master d'Informatique spécialité Informatique et Sciences de l'Image (ISI) :**

Peuvent prétendre à une entrée en M1 :

- les titulaires d'une licence d'informatique obtenue en France ;
- les titulaires d'une autre licence à forte dominante informatique obtenue en France, et remplissant les pré-requis des enseignements du master ISI ;
- les titulaires d'un diplôme d'informatique étranger équivalent à une licence.

Les dossiers de candidature pour le M1 sont examinés et sélectionnés par la commission pédagogique de l'UFR.

L'admission s'effectue sur dossier.

Pour les titulaires d'une licence informatique, les critères appliqués lors de l'examen par la commission pédagogique sont souples. Néanmoins deux contraintes nous obligent à limiter les effectifs à 30 étudiants : les ressources matérielles et logicielles sont limitées sur les postes de travail spécialisés (CAO et Réalité Virtuelle); l'équipe pédagogique n'est pas en capacité d'encadrer dans de bonnes conditions (variété des sujets, disponibilité) un trop grand nombre d'étudiants sur les deux projets spécialisés (semestres 2 et 3).

Pré-requis : Pour les candidats dont la langue maternelle n'est pas le français, un niveau satisfaisant (minimum B2) au TCF est requis.

#### **Accès en 2<sup>e</sup> année :**

L'accès est de plein droit pour les étudiants ayant validé le M1 ISI et sur dossier pour les autres candidats.

Les dossiers de candidature pour le M2 sont examinés et sélectionnés par la commission pédagogique de l'UFR.

Pré-requis : Pour les candidats dont la langue maternelle n'est pas le français, un niveau satisfaisant (minimum B2) au TCF est requis.

**Ouverture en Apprentissage :** L'accès à une formation en apprentissage est soumis à condition : être éligible au contrat d'apprentissage, déposer un dossier de candidature examiné par le jury d'admission, signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise du secteur (CFAU : l'apprentissage à l'université : [www.cfau.fr](http://www.cfau.fr)).

Les étudiants signent un contrat d'une durée d'un an.

#### **Accès en 1<sup>ère</sup> année de Master d'Informatique spécialité Réseaux Informatiques et Systèmes Embarqués (RISE) :**

Peuvent prétendre à une entrée en M1 :

- les titulaires d'une licence d'informatique obtenue en France ;
- les titulaires d'une licence professionnelle en informatique/réseaux/télécom, et remplissant les pré-requis des enseignements du master RISE ;
- les titulaires d'un diplôme d'informatique étranger équivalent à une licence.

L'admission s'effectue sur dossier, car les effectifs de la spécialité doivent être bornés pour des raisons structurelles : d'une part certains enseignements ont lieu dans des locaux externes à l'université (opérateurs de télécommunications) qui ne permettent ni des effectifs trop nombreux ni une répétition des séances. D'autre part le matériel très spécifique (cartes programmables, capteurs sans fil, kits de développement) que nous pouvons mettre à disposition des étudiants est en nombre limité. A ce jour, la capacité d'accueil de la spécialité est de 40 étudiants par année.

Les dossiers de candidature sont examinés et sélectionnés par la commission pédagogique de l'UFR.

*Pré-requis : Pour les candidats dont la langue maternelle n'est pas le français, un niveau satisfaisant (minimum B2) au TCF est requis.*

**Accès en 2<sup>e</sup> année :**

L'entrée de plein droit en M2 n'est autorisée que pour les étudiants ayant validé la première année de la spécialité RISE.

Il est également possible de candidater directement en seconde année. Il faut pour cela avoir un niveau bac+4 en informatique (par exemple en ayant validé les deux premiers semestres d'un master ou équivalent étranger), et pouvoir justifier de connaissances dans les domaines suivants : protocoles transport, services et protocoles applicatifs, sécurité, administration des réseaux, programmation embarquée, compilation.

Les dossiers de candidature sont examinés et sélectionnés par la commission pédagogique de l'UFR.

*Pré-requis : Pour les candidats dont la langue maternelle n'est pas le français, un niveau satisfaisant (minimum B2) au TCF est requis.*

**Accès en 1<sup>ère</sup> année de Master d'Informatique spécialité Ingénierie des Logiciels et des Connaissances (ILC) :**

Peuvent prétendre à une entrée de M1 :

- les titulaires d'une licence d'informatique obtenue en France ;
- les titulaires d'une autre licence à forte dominante informatique obtenue en France, et remplissant les pré-requis des enseignements du master ILC ;
- les titulaires d'un diplôme d'informatique étranger équivalent à une licence.

Les contrats d'apprentissage étant obligatoirement signés pour une durée égale à la durée de la formation (2 ans pour cette spécialité).

En conséquence, le nombre d'étudiants (notamment néo-entrants) admis à s'inscrire en M1 sera déterminé chaque année par le Conseil de Perfectionnement, notamment sur la base des débouchés envisagés, du nombre de contrats d'apprentissage potentiel.

L'admission en 1<sup>ère</sup> année s'effectue uniquement sur dossier pour tout étudiant titulaire soit d'une licence mention informatique obtenue dans une université française soit d'un diplôme équivalent. L'entrée en Master Informatique spécialité ILC 1<sup>ère</sup> année, s'effectue sur la base d'un dossier exposant l'ensemble du parcours de formation suivi par l'étudiant et, le cas échéant, d'un entretien avec le responsable de la formation. Ce dossier, accompagné de l'avis du responsable de la formation, est transmis à la commission pédagogique de l'UFR. Ces dossiers de candidature sont examinés et sélectionnés selon leur qualité, par ladite commission.

*Pré-requis : Niveau en langue française : pour les candidats étrangers en entrée de M1 ou de M2, ne présentant pas un diplôme français, un niveau satisfaisant (minimum C1) au TCF est requis.*

**Accès en 2<sup>e</sup> année :**

L'entrée en M2 est de plein droit pour les étudiants ayant validé la première année de la spécialité ILC. Il est également possible de postuler directement à une entrée en deuxième année de la spécialité ILC pour des candidats pouvant justifier d'un niveau (au moins) bac+4 en informatique (autre M1 mention informatique ou équivalent). Le candidat devra notamment pouvoir justifier de connaissances dans les domaines suivants : fouille de données, base de données, compilation. L'entrée en master s'effectue sur la base d'un dossier exposant l'ensemble du parcours de formation suivi par l'étudiant et, le cas échéant, d'un entretien avec le responsable de la formation. Ce dossier augmenté de l'avis du responsable de la formation est transmis à la commission pédagogique de l'UFR. Ces dossiers de candidature sont examinés et sélectionnés selon leur qualité, par ladite commission.

L'entrée de plein droit en M2 n'est autorisée que pour les étudiants ayant validé la première année de la spécialité ILC.

D'autre part, le nombre de places en M2 est limité à un groupe de TP (soit environ 24 étudiants) du fait de la professionnalisation forte de la formation (nombreux intervenants du monde socio-professionnel, cours spécialisés sur machine, etc.).

En conséquence, le nombre d'étudiants (notamment néo-entrants) admis à s'inscrire en M2 sera déterminé chaque année par le Conseil de Perfectionnement, notamment sur la base des débouchés envisagés, du nombre de contrats d'apprentissage potentiel.

*Pré-requis : Niveau en langue française : pour les candidats étrangers en entrée de M1 ou de M2, ne présentant pas un diplôme français, un niveau satisfaisant (minimum C1) au TCF est requis.*

**Apprentissage** : sur les deux années, l'accès à une formation en apprentissage est soumis à condition : être éligible au contrat d'apprentissage, déposer un dossier de candidature examiné par le jury d'admission, signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise du secteur (CFAU : l'apprentissage à l'université : [www.cfau.fr](http://www.cfau.fr)).

Le redoublement en M1 n'est pas autorisé. Les étudiants de M2 signent un contrat d'une durée d'un an.

Tout étudiant souhaitant candidater en M1 ou en M2 devra préalablement effectuer une pré-candidature en ligne sur le site de l'UFR : <http://mathinfo.unistra.fr> : **du 30 mars au 06 juin 2017.**

Les dossiers **complets** doivent être déposés ou envoyés à l'adresse suivante :

Service des Études et de la Vie Étudiante (SEVE)

de l'UFR de Mathématique et d'Informatique

7, rue René Descartes

67084 STRASBOURG CEDEX

**jusqu'au vendredi 13 juin 2017** (cachet de la poste faisant foi)

- ◆ les décisions de la Commission vous concernant vous seront adressées par courrier début juillet 2017. *Aucun renseignement ne sera communiqué par téléphone.*

**Tout dossier incomplet ou tout dossier parvenu après la date butoir du 16 juin 2017 sera rejeté.**

**Cas particuliers :**

- Les **étudiants passant la seconde session d'examens** dans leur diplôme en cours doivent impérativement déposer leur dossier avant cette date butoir. Ils devront obligatoirement joindre à ce dossier le relevé des notes de la première session d'examens.
- Les **étudiants qui suivent un stage durant l'été** et qui n'auront donc leur diplôme qu'en septembre, doivent impérativement déposer leur dossier avant cette date butoir.

Dans ces deux cas, l'admission éventuelle par la Commission est alors soumise à l'obtention du diplôme en cours. Si l'étudiant est admis, le diplôme devra être présenté lors de l'inscription administrative.

#### **Inscription administrative**

**L'autorisation accordée ne constitue en aucun cas une inscription administrative.**

Après **avis favorable** de la Commission, l'étudiant doit impérativement prendre rendez-vous ou s'inscrire en ligne à partir de mi-juillet 2017 sur le site de l'Université de Strasbourg :

<http://www.unistra.fr>

#### **Dérogation à la date limite de dépôt des dossiers**

Une dérogation pour soumettre un dossier hors délai ne peut être accordée qu'à titre exceptionnel. La demande et le motif justifiant le retard doivent être adressés par écrit au Président de la Commission Pédagogique via le Service des Études et de la Vie Étudiante de l'UFR de Mathématique et Informatique. Joindre 1 timbre-poste au tarif en vigueur.

A titre d'information, l'attente des résultats de la seconde session n'est pas acceptée comme motif de retard.

## **Recours**

Si vous contestez la décision prise par la Commission Pédagogique, vous avez la possibilité d'intenter, soit un recours gracieux auprès du Président de l'Université de Strasbourg, soit un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le recours doit être adressé dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la décision.

Dans le cas d'un recours gracieux, la demande et le motif justifiant le recours doivent être adressés par écrit, à M. le Président de l'Université de Strasbourg, Institut Le Bel, la Présidence, 4, rue Blaise Pascal, CS 90032, 67081 Strasbourg Cedex.

Les recours gracieux peuvent être directement adressés par écrit au Directeur de l'UFR de mathématique et d'informatique, 7, rue René Descartes, 67084 Strasbourg Cedex.

Un nouveau dossier complet doit être joint à votre demande.